



Service des formations professionnalisées

Licence

Juriste d'entreprise

UE5 Droit du travail : relations collectives
(Cours de Mme Desbarats)

26 mars 2015

10h - 11h30

Aucun document n'est autorisé.

Année universitaire 2014-2015

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98

www.ut-capitole.fr

Veillez résoudre le cas pratique suivant et répondre aux questions qui suivent.

I/ Cas pratique.

Mr X, jeune juriste embauché par l'entreprise Ytrab (52 salariés), vient vous consulter. Il vous explique que, suite aux dernières élections professionnelles, le paysage syndical de l'entreprise a été profondément modifié, ce qui suscite quelques interrogations.

Il vous explique notamment que, bien que récemment implanté, le syndicat ABTE (A bas Tous les Employeurs) est devenu très actif, au point qu'à ces dernières élections, il a enregistré un score de 10,1 % des voix. Quant au syndicat PLF (Protégeons Les Faibles), qui a également mené une campagne très dynamique, il a obtenu 10,2%.

S'estimant toutes deux représentatives, ces deux organisations syndicales ont alors chacune désigné un délégué syndical. Toutes deux, également, souhaitent participer aux négociations d'entreprise qui vont prochainement s'ouvrir sur la question des salaires et du temps de travail.

Mr X vous explique que - si la direction voit dans le syndicat PLF un interlocuteur possible -, tel n'est pas le cas pour le syndicat ABTE. Plus précisément, la direction souhaite contester la désignation du délégué syndical que ce syndicat a décidée en raison des prises de positions politiques que le syndicat a prises lors des dernières élections municipales. Ainsi, ABTE a notoirement soutenu un certain parti politique réclamant la nationalisation de toutes les entreprises de plus de 10 salariés et participé avec celui-ci à des meetings communs.

Mr X vous interroge : l'employeur peut-il obtenir l'annulation de la désignation du délégué syndical désigné par ABTE, d'autant que celui-ci ne travaille que depuis 6 mois dans l'entreprise?

Pour sa part, le syndicat ABTE conteste - non seulement la représentativité de son concurrent (le syndicat PLF) – mais aussi les conditions de désignation de son délégué syndical, ainsi que l'aptitude de ce syndicat à participer à la négociation collective et à signer une convention collective.

Que pensez-vous de la situation ?

II/ Contrôle de connaissances :

1/ Qu'est-ce qu'un salarié « protégé » ? Définition et enjeux de la qualification.

2/ l'Unité Economique et Sociale (UES) : définition et enjeux.

3/ Comité d'entreprise ; comité central d'entreprise ; comités d'établissements ; comité de groupe ; comité d'entreprise européen : définition et champs d'application respectifs.